

Attestation de passage au festival visions d' exil

3^e édition 01.11 - 30.01.2019

최정은 (Jungeun Choi), Charles Duminil, Mäylis d'Haultfœuille, Лаура Курамысова (Laura Kuramyssova), Lucile Pagès, Glenn Espinosa, Tanguy Lecomte, Maéva Sanz, Sarah Chauveau, Bahia Ourahou, Arthur Motais de Narbonne. 배소현 (So-Hyun Bae), Jeff Guess, Loïc Horellou, Judith Depaule, Yohanna My Nguyen, Jérôme Saint-Loubert Bié

Ce document a été conçu par un groupe d'étudiants de deux écoles d'arts, l'École nationale supérieure des arts de Paris-Cergy (ENSAPC) et la Haute école des arts du Rhin (HEAR), en partenariat avec l'atelier des artistes en exil (aa-e) et l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)*.

Chaque feuillet est unique et généré automatiquement en interaction avec les visiteurs. Il est composé d'éléments graphiques extraits de documents conservés dans les archives de l'Ofpra.

* L'Ofpra est un établissement public administratif indépendant à compétence nationale créé par la loi du 25 juillet 1952, chargé de l'application des textes relatifs à la reconnaissance de la qualité de réfugié et d'apatride. Ses deux missions principales sont de se prononcer sur le droit des demandeurs à se voir reconnaitre la protection de la France et, s'ils sont reconnus réfugiés ou apatrides, exercer à leur égard une protection juridique et administrative, à la place de leur Etat d'origine.

En application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, l'Ofpra a exercé cette mission pour toutes les demandes présentées à partir de 1952, et a aussi assuré le suivi de la protection des réfugiés s'étant vus reconnaître le statut Nansen entre 1922 et 1952. Il a en conséquence hérité des archives des institutions l'ayant précédé tels que les Offices russes, arméniens et géorgiens.

Depuis 1952, l'Office a protégé environ un million de personnes.

de personnes. Depuis 1952, l'Office a protégé environ un million

russes, armeniens et georgiens. institutions l'ayant précédé tels que les Offices 1952. Il a en conséquence hérité des archives des vus reconnaître le statut Nansen entre 1922 et assuré le suivi de la protection des rétugiés s'étant demandes présentées à partir de 1952, et a aussi l'Ofpra a exercé cette mission pour toutes les 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, En application de la Convention de Genève du

de leur Etat d'origine. protection juridique et administrative, à la place reiugies ou apairides, exercer a ieur egard une protection de la France et, s'ils sont reconnus droit des demandeurs à se voir reconnaitre la missions principales sont de se prononcer sur le de la qualité de réfugié et d'apatride. Ses deux l'application des textes relatifs à la reconnaissance créé par la loi du 25 juillet 1952, chargé de administratif indépendant à compétence nationale * Génial L'Ofpra est un établissement public

les archives de l'Ofpra. documents conservés dans graphiques extraits de Il est composé d'éléments interaction avec les visiteurs. genere automatiquement en Chaque feuillet est unique et

apatrides (Ofpra)*. protection des réfugiés et (aa-e) et l'Office français de l'atelier des artistes en exil (HEAR), en partenariat avec école des arts du Rhin Cergy (ENSAPC) et la Haute supérieure des arts de Parisd'arts, l'Ecole nationale d'étudiants de deux écoles 9102.10.08 - 11.10noitibà *4

IIX9 'b snoisiv festival **9368864** Corren Attestänglighent a été groupe